

Silhouettes d'aujourd'hui

Autor(en): **Desbioles, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 52

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Chers abonnés, chers amis, chers lecteurs!

LE CONTEUR ne veut pas finir l'année sans vous apporter ses meilleurs souhaits pour la nouvelle! Mais dites-moi un peu, qu'est-ce que c'est que tous ces souhaits de bonne année? A quoi cela rime-t-il?

Tout d'abord c'est une vieille coutume et je crois bien que, dans le fond, la plupart de ces souhaits sont automatiques! En tous cas ceux du «Conteur» sont sincères et j'espère que vous n'en douterez pas, au moins?

Entre nous, on ne se gêne pas, on peut se dire tout ce qu'on a sur le cœur, pas vrai? Alors vous pouvez être sûrs que les souhaits que nous vous adressons sont sincères. Lorsque je vous dis: « Bonne année! » je pense non seulement à vous, mais à tout ce qui vous est cher; vos bouèbes, vos parents, vos amis; je souhaite que tout aille bien pour eux, que les rhumatismes de toutes les bonnes grand-mères disparaissent; que les vignes, à tous les oncles Paul, ne soient pas grêlées, ni gelées; que les bricolets, à toutes les tantes Jenny, ne soient pas brûlés; et, que toutes nos bourgeoises aient le beau temps pour faire la lessive! Par contre, je ne souhaite à personne de devenir riches c'est trop dangereux par le temps qui court, au jour d'aujourd'hui avec toutes les canailles qu'il y a par le monde! J'aime mieux vous souhaiter que tout aille bien, le commerce, la vigne, la campagne, les petits cochons, les mères vaches, les abeilles, les poussins, bref tout le journal! Et c'est dans ces bons et bien sincères sentiments que je vous dis à tous grands et petits, jeunes et vieux: « Bonne et heureuse année! »

Pierre Ozaire.



STI AN

NO vaitcé arrevâ à l'autro bet de sti an veingte-houit. On derâi pas que lâi a dza trai-ceint soixante-six dzo qu'on etâi à l'autro bouanan et que lodi avâi prâi sa bombardâie et que sa fenna avâi du lo betâi à l'hi. Sti coup va sè tsouyi po cein que l'a zu vergogne tota l'annâie. L'è bin fé assebin. On pâo bin bâire on verro, mâ faut pas fère lo vi. Ôûde-vo, fifare?

Dan veingte-houit va retrovâ sè père z'et mère dein lè dêrupite de l'éternité. L'è dinse la vya. Ao bet la bouèse! Lâi a rein à repipâ.

Veingte-houit! Que no z'a-te apportâ. Po lè z'on, dzoûio! po lè z'autro, croûio! On lâi

pâo rein. L'è fein l'ant etâ bin biau. Lâi avâi prâo de minço et lè z'aindain l'avant prâo maître. La messon l'a pas tant mau baillî quand bin po la grannâie on a etâ trompâ ein mau. L'a fé tsaud-et lè bornî l'ant quasu agottâ. Dâi truffie ein a zu duve recolte avoué la mîma, po cein que l'ant redzernâ. Adan lè vilhîe mère n'ant pas bon goût et ti lè redzernon sant pas mâo. Fâ rein, tot cein sè veind, l'è l'essentier.

Dâo vin ein a zu onn' accrasâie, et dâo tot crâno que faut pas s'amusâ avoué, allâ pi! Vo z'allâ vère à clli bouanan!

Tot parâi, l'è damâdzo que la grâla sè sâi accouillâte su quauque mouret de pe l'avaux. Cein fâ mau bin quand on è tsapliâ dinse et ein a que l'arant on bin croûio bouanan. Lo bon Dieu lâo z'aidyâ.

On è zu votâ dôtrâi coup sti an, on iâdzo po lè djû, on outro po lo Nationat..

Qu'è-te âo justo que clli Nationat. l'è demandâ à noutron régent que l'è suti qu'on menistre et que m'a cein recordâi âo tot fin. M'a de dinse:

— Vo faut vo representâ cein quemet on pucheint tsè de fin âo mîmameint de messon que faut quetallâ âo fin coutset d'onna montâie. On bete dâi bête âo temon po pouâi einan. Et pu devant stausse terâ dâi z'autre po s'aidhî. Cein fâ dinse on gros applliâ. Eh bin! lè tsevu, âo bin lè bâo de devant l'è lo Nationat, et lè z'autro l'è lè z'Etat, que met lâi diant, et lo tsè l'è la Suisse. Ôûde-vo?

— Oi!

— De clliâo tsevu, ein a que piattant et que fotant dâi coup de pi âo mâitet et à drâite, po cein que voudrant allâ pe rido que lè z'autro Dâi z'autro voudrant terâ adî dein lo mîmo terrau. Dâi z'autro allâ âo mâitet. Tot cein grâve et lâi diant lè parti. Adan faut dâi vôte po châidre ti clliâo que faut applliêti âo temon dâo tsè de l'Etat. Quand lo tsè l'è bin ein-reimblliâ, l'appelant cein la proportionnelle.

l'è rido bin comprâi.

Assebin quauque dzo aprî, ein a que sant venu mè dere:

— Marc à Louis, on voudrâi tè betâ su la lista po lo Nationat. No z'ein faut oncora ion que sâi on hommo de sorta.

Lâo z'é de dinse:

— Pas moian, pu pas. Vo compreinde: i'è trâo d'ami. Quand m'arant ti barrâ avoué lo grayon, vâo pas prâo mè restâ de voix po ître nommâ.

S'ant reparti su cllia raison.

Vo z'é de assebin que l'a falu eimmandzi onna vôte po lè djû. Po coumeincî, i'è cru que l'etâi po lo binocle âo bin lo yasse. Mâ m'ant espilliâ que l'etâi po cllia que l'ant dâi petit tsevu. Adan mè su peinsâ:

— N'è pas justo que sâi rein que clliâo que l'ant dâi gros tsevu que pouessantdjûvî, et que l'è pouôre que n'ant lo moian d'ein tenî que dâi petit, cein lâo sâi dêfeindu. Rein de cein, vu votâ assebin po lè petit.

Et avoué clliâo recolte, clliâo vôte, on ar-reve âo bouanan.

Et on vo lo coo bin bon à ti!

Marc à Louis.

L'ARROSOIR

LE colonel S..., un brave et digne citoyen, aime à conter, avec humour, les bonnes histoires du service militaire. Ses souvenirs personnels sont pleins de ces anecdotes savoureuses qui font les délices des veillées. En voici une dont le sel est bien de chez nous.

C'était pendant la mob. aux fortifications de Morat. Le sympathique colonel, alors major du génie, rencontre un sapeur du landsturm porteur d'un arrosoir. En passant, l'homme s'annonce d'une voix ferme. Il est « corvée d'eau » du poste No 1 à trente mètres en arrière de la li-sière du bois. Pris d'un soupçon quant à la nature du contenu du récipient, l'officier lui demande un verre d'eau. Crânement, notre sapeur sort son gobelet de gourde qu'il remplit aussitôt d'une eau trouble et jaunâtre. En même temps, il se confond en excuses: « C'est de l'eau de puits, explique-t-il, nous n'en avons pas d'autre à vous offrir, mon major! »

Il n'y avait qu'à s'incliner devant les faits. Le chef de bataillon déguise sa surprise, remercie et continue son chemin.

Invité à dîner, le même soir, avec les officiers de la compagnie à laquelle appartenait le soldat, le major manifeste son étonnement à la vue de nombreuses bouteilles de vin rangées en ordre de bataille sur la table de la salle à manger. — « Ce n'est pas démocratique, remarque-t-il; pendant que vous buvez du Vinzel et de la Cure d'Attalens, vos sapeurs en sont réduits à absorber de l'eau de puits. » Et il s'empresse de raconter sa rencontre avec l'homme de corvée.

Les officiers du landsturm l'écoutent avec un sourire d'incrédulité. — « Il est impossible, déclare le capitaine, que nos sapeurs se contentent de boire de l'eau. Je vais faire une enquête immédiate à ce sujet. »

Et, peu de temps après, le chef de compagnie donnait la clef du mystère. — « Je suis peiné, mon major, expliqua-t-il de vous apprendre que vous avez été « roulé » car le fameux arrosoir est truqué; le goulot en est fermé, à l'intérieur, par un bouchon; seul, il contient de l'eau; quant au reste, il est plein de vin! »

A. Mex.

SILHOUETTES D'AUJOURD'HUI

DES circonstances personnelles m'obligèrent à rester, un samedi soir, dans le chef-lieu du district supérieur de la Broye. Je m'en fus demander l'hospitalité dans un hôtel, construit, paraît-il, en même temps que le chemin de fer qui passe un peu au-dessus. Son nom, d'ailleurs, ferait croire à cette version.

C'était au commencement de la soirée! j'étais seul. Seul, n'est pas tout à fait juste: il y avait au coin de la salle, derrière une petite table, l'aimable hôtesse dont le visage souriant était penché sur le « Conteur ». Je fis conversation avec elle et lui soutirai, sans en avoir l'air, les quelques indications qui me permettent d'écrire ces lignes.

Mais bientôt arrivent quelques personnalités.

Un homme de grande taille, le visage souriant orné d'une petite barbe grisonnante, l'air un peu pressé, M. le député veut faire un jass. M.

le député est dans les automobiles. C'est pourquoi il a l'habitude d'aller rapidement. Et puis, il est souvent loin, la semaine est longue et sans doute que Madame...

Mais voici le docteur qui entre avec un bonsoir dans lequel il cherche à mettre de la cordialité pour en atténuer le ton bref. Le visage tout rasé du docteur ferait un singulier contraste avec celui de St-Pierre son patron. La partie commence aussitôt avec M. Paul, l'hôtelier, qui se dévoue sans doute pour faire compagnie. Il y a aussi un capitaine d'artillerie de l'armée fédérale dont le profil accentué est éclairé d'un œil foncé sous un sourcil noir. Il tape ses cartes d'un poing énergique qui révèle certainement un tempérament décidé. En face de lui, la figure ronde, rose et blanche, heureux d'avoir quitté son comptoir d'épicerie, Monsieur Louis — ils le nomment ainsi — joue d'une façon beaucoup plus posée, étant lui-même bien posé sur son siège qu'il ne quittera qu'à la dernière...

(Interruption momentanée du jeu : Madame vient appeler le docteur pour un cas urgent... le docteur est marié depuis quelque temps.) A ce moment entre un grand homme (c'est le cas de le dire) très droit et bien portant et que chacun salue avec respect : « Bonsoir, M. le Préfet ». Celui-ci s'installe au bout de la grande table où sont déjà les joueurs et partage trois décis avec le cordonnier du coin. Mais il repart peu après. Je pense qu'il n'aime pas s'attarder au café. Pourtant... un préfet. Enfin chacun est libre !

A l'autre extrémité de la table, un petit homme — oh ! petit comme Bonaparte sans doute — dont la figure digne conserve un air de jeunesse et de fraîcheur malgré l'apparition de cheveux blancs. Son grandson entre le pouce et l'index, le bras levé en équerre, il est entré à 20 h. 01 minute, juste le temps de descendre depuis son magasin « A la bonne montre » qu'il a quitté à 20 heures. C'est l'ancien syndic, me souffle la dame, mais on lui dit toujours « Monsieur le syndic ! » (Il paraît que dans cette commune il y a autant d'anciens syndics que d'anciens ministres en France.)

Il taquine un homme plus jeune, au visage brun et souriant qui, d'après les quelques mots que j'entends, a de la peine à faire choix d'une femme parmi les nombreuses jeunes filles qui seraient heureuses de lui donner leur cœur. Mais l'arrivée d'un nouveau personnage fait dévier la conversation... Ce dernier entre d'un air délié et salue chacun d'un air joyeux. C'est le syndic, le vrai. Je veux dire celui qui est en fonction actuellement et je comprends qu'il soit si gai : il occupe la place que l'autre n'a plus. Vie débordante chez lui... mélancolie chez l'ancien ? C'est égal, ils ont l'air bons amis à les voir parler avec tant d'animation. Je ne les entends pas ; ce sont sans doute des secrets d'Etat à moins qu'il ne s'agisse simplement de leurs souvenirs de mises de bois !

Et ainsi la soirée s'écoule dans le bruit des conversations, la fumée des cigares et le « clac » caractéristique des cartes abattues.

A 22 h. 01 minute, l'ancien syndic se lève, son cordial « bonsoir messieurs » retentit et le grandson toujours dans sa main gauche, il quitte la salle d'un pas sûr et digne. En le voyant s'en aller ainsi, je pense à notre pasteur quand il se dirige vers la chaire (seulement notre pasteur n'a pas de grandson à ce moment-là.)

Peu à peu la salle se vide ; je reste le dernier puis, après avoir dit bonsoir à Madame l'hôtelière, je regagne ma chambre avec l'impression que les gens de ce village ont l'air rudement bons. Sans doute qu'ils ont un syndic et des municipaux extra !

Jaqes Desbioles.

Toute chose a son bon côté. — Un brave homme a laissé quelque part un bras dans un engrenage. Deux moutards le voient passer, et l'un s'écrie :
— Ils ont de la chance, les enfants d'un manchot.
— Pourquoi ça ?
— Parce que pendant qu'y mange la soupe d'une main, y peut pas leur-z-y flanquer des gifles avec l'autre.

SOCIÉTÉ DE JEUNESSE D'YVORNE

(Suite.)

Le vieux livre des procès-verbaux est couvert d'annotations et de signatures fleurant le bon temps des milices vaudoises. Un tel a fait suivre son nom de la mention « sergent des grenadiers » ; un autre se déclare « sergent major des mousquetaires... de réserve ! Au coin d'un feuillet jauni cette suggestion piquante émise sans doute à propos d'une révision statutaire : « La société de jeunesse du village se compose des jeunes garçons adultes de 16 à 44 ans ! »

Les procès-verbaux de la « jeunesse » ne sont pas prolixes. Les secrétaires qui se sont succédé du 22 août 1863 au 5 mars 1892 ont, les uns et les autres, résumé en quelques lignes les nombreuses séances officielles de leur société. Il y est surtout question de nominations statutaires, d'administration, d'organisation de fêtes et de bals ainsi que de setiers de vin offerts « sans provocation ni contrainte » par ceux qui convoiaient en justes noces.

Quoi de plus laconique, par exemple, que ce premier verbal du 22 août 1863 !

« Sous la présidence du citoyen F. D.

« L'appel nominal n'a pas lieu.

« Un membre propose de boire dix pots de vin, ce qui est accepté à l'unanimité. »

« Ou celui du 26 septembre de la même année :

« Sous la présidence du citoyen F. D.

« Se présente le citoyen A. A. qui, pour les honoraires de son mariage a offert 25 francs et un setier de vin qu'il donne sans provocation ni contrainte mais uniquement par bonne amitié.

« Dans cette assemblée il a été décidé de danser demain soir 27 septembre et d'acheter 5 livres de poudre pour tirer aux honoraires du mariage du citoyen A. A. »

Voici quelques extraits qu'il nous a paru indiqué de faire paraître tant ils sont significatifs dans leur simplicité :

Du 6 janvier 1864

Dans cette assemblée, il est décidé de fêter le 2 février. Chaque membre qui ne participera pas à la fête sera tenu de payer l'amende fixée par le règlement, (70 centimes). Pleins-pouvoirs sont donnés aux citoyens F. D. et A. A. pour engager une musique de bal au prix de 80 francs.

Il a été bu 10 pots de vin au compte du 2 février.

Du 11 janvier 1864

La musique d'Aigle viendra jouer pendant 3 soirs au prix de fr. 100.—

De plus, il a été bu dans cette assemblée 20 pots.

Du 18 mars 1865

Présidence du citoyen A. A.

Il a été bu 20 pots aux honoraires de F. D. qui se marie. Nous buvons à sa santé le samedi soir 18 mars 1865. Buvons toujours !

Du 19 novembre 1865

Présidence du citoyen H. D.

Sont absents : 1. F. B., 2. E. A., 3. M. D., 4. D. G., 5. H. B., 6. D. P., mousquetaire, 7. Halte... front !

On a été chercher 10 pots qui restaient de l'offre faite par H. G. Les citoyens qui ne seront pas présents pour assister au reste en question n'auront rien. Nous qui sommes présents, nous pouvons boire un verre en chantant sans en laisser aux absents.

Du 17 avril 1866

Il est décidé d'acheter 6 livres de poudre pour tirer aux honoraires de la Municipalité.

Bu 4 pots.

Du 10 septembre 1866

Présidence du citoyen F. B.

L'assemblée est commandée pour 8 heures.

Tous sont présents.

Le citoyen J. membre de la société se marie sans offrir aucune reconnaissance à la jeunesse. Il est décidé de lui jouer au charivari immédiatement dès les 8 à 10 h. du soir.

Bu 3 bouteilles d'eau-de-vie.

Du 22 septembre 1866

Présidence du citoyen F. B.

Tous sont présents à l'assemblée convoquée pour 8 heures.

Se présente le citoyen J qui, pour arrêter le charivari offre 20 fr. qui sont acceptés de cette brave et honorable société de jeunesse.

Il a été bu 12 pots de vin sur ces terribles 20 francs.

Du 1er février 1867

Présidence du citoyen H. D.

Décidé de battre le réveil et de tirer le matin du 2 février à 4 heures. Il a été aussi décidé de boire 15 pots et il a été acheté 2 livres de poudre pour tirer le matin de cette vénérable fête.

Du 24 janvier 1868

Présidence du citoyen H. D.

Dans cette assemblée, il a été décidé de boire 30 bouteilles de vin de même qu'il en a été offert 20 par le citoyen P. L. desquelles 10 ont servi de déjeuner le matin d'après.

Il est acheté 3 l. de poudre et pour 20 centimes de « maiche ». Il a encore été décidé d'acheter une boîte en fer-blanc pour tenir la poudre au sec.

Du 24 octobre 1868

Sous la présidence du citoyen M. D.

Le citoyen W. F. fait offrir 2 setiers de vin et 50 fr. pour les honoraires de son mariage lequel les donne sans provocation ni contrainte mais uniquement par bonne amitié.

Du 24 février 1869

Sous la présidence du citoyen F. D.

Le boursier ayant réglé les comptes dûs jusqu'à ce jour, chacun doit payer pour sa part fr. 1.30. Avis aux amateurs.

Du 1er février 1872

Présidence du citoyen H. M.

Tous sont présents.

Il a été décidé, pour renouveler la fête du 1er février de « bâtre » le réveil et de tirer du canon et d'« acheter » 3 livres de poudre et pour 20 centimes de « maiche ».

Il a été « bût » 17 pots de vin et une chopine d'eau-de-vie.

(A suivre.)

FROIDE PLAISANTERIE

HANS une ruelle étroite, au deuxième étage, dans une modeste chambre, un ingénieur électricien, en mal d'invention, était assis à sa table de travail. Il alignait des chiffres, vérifiait des calculs, supputait en rêve des bénéfices quand la sonnerie du téléphone retentit.

— Voilà, fait-il.

— Allo ! répond une voix, vous êtes bien M. X. ? Pourquoi mâchez-vous votre cigare ?

Notre homme étonné, se sépare de son havane.

— Non ! non, reprenez votre cigare, reproduit la voix du téléphone. Pourquoi le mettre sur le cendrier.

— Diable ! murmure notre ingénieur, de plus en plus stupéfait ! Et, reculant un peu, il presse sa moustache d'un geste interloqué.

— Ne reculez pas ainsi, on ne vous entend plus, et surtout ne taquez pas votre moustache.

M. X. laisse tomber sa main.

— Mais, mais ! crie-t-il dans le téléphone, qu'est-ce que vous faites ? Comment savez-vous ce que je fais de ma main et de mon cigare ?

— Cela m'est facile. Ajustez donc votre cravate, elle est toute de travers. J'ai inventé un appareil qui me permet de voir, tout en téléphonant. Je vous le dis parce que je n'ai pas les moyens d'exploiter mon invention moi-même. Il faut que vous la lanciez. Part à deux.

Médusé, M. X. reste indécis devant une telle merveille.

Il envisage les commandes, les applications de toutes sortes, privées, publiques, les changements importants, prodigieux apportés à sa pauvre petite existence. Il entrevoit une pluie de millions !

Il se tourne vers la fenêtre et alors, de l'autre côté de la rue, il distingue dans la maison d'en face, plusieurs de ses amis en train de le regarder. L'un d'eux tient un cornet de téléphone. Les autres éclatent de rire à l'aspect de sa mine interloquée.

Alors, seulement, il comprend le mécanisme de l'appareil.